

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2014-2015

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2014-2015

Arrêté en date du 25/04/2015

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 23/05/2015 à 10H00**, salle Pierre de Coubertin, sentier de l'Epée, 35 à 6040 Jumet.

Accès : voir calendrier page « clubs et équipes » : Spirou Charleroi jeunes (0284)

Ordre du Jour

2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.

Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).

2.2 Introduction

2.3 Rapport du CP

2.4 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)

2.5 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)

2.6 Approbation des différents règlements

2.7 Rapport du Groupement des Parlementaires

2.8 Rapport des vérificateurs aux comptes

2.9 Décharge au CP et aux vérificateurs

2.10 Interpellation(s)

2.11 Budget 2015-2016

2.12 Votes spéciaux : PC89, Play-offs et organisation 3&3

2.13 Elections des nouveaux membres

2.14 Communication des représentants du Conseil d'Administration

2.15 Proclamation des résultats du championnat

2.16 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs

2.17 Divers

2.18 Résultats des élections

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 15 mai 2015 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Président : DELEPELAERE Jules

Secrétaire: SONVEAUX Robert

Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres : CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, LECOMTE André,
MOSCIATTI Renzo, PENAY Emeline, THOMAS Pierre, TURRISI Joseph,
VASSART Maurice

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP
 Robert Sonveaux : Trésorerie du CP
 Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors
 Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes
 Frank Di Paolo (CFA) et Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes AWBB
 Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)
 Emeline Penay : Homologation des terrains (Hainaut occidental)
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 André Lecomte: Prise et communication des résultats seniors et jeunes
 Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Pierre Thomas : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1 + arbitres de niveau 1
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
 Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian crappe, Joseph Turrisi : Contrôle des feuilles
 Maurice Vassart : Application des amendes
 Jules Delepelaere, Joseph Turrisi : Contrôle présence des arbitres et contrôle des feuilles des –12 ans
 Christophe Notelaers, Joseph Turrisi : Gestion du site internet
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors
 Lucienne Capron : Coupe du Hainaut jeunes
 Emeline Penay : Gestion du mini-basket et des rencontres 3&3

3-Sortants et rééligibles

Mr Christian Crappe est sortant et rééligible pour un nouveau mandat de 5 ans.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 24/04/2015. 2 réunions sont encore programmées pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	7	6	1
Crappe C.	7	5	2
Delepelaere J.	7	7	0
Lecomte A.	7	7	0
Mosciatti R.	7	6	1
Notelaers C.	7	7	0
Penay E.	7	5	2
Sonveaux R	7	6	1
Thomas P.	7	7	0
Turrisi J.	7	7	0
Vassart M.	7	7	0

b) Bureau

Crappe C.	39	31	8
Delepelaere J.	39	37	2
Notelaers C.	39	35	4
Sonveaux R.	39	35	4
Thomas P.	20	20	0

Turrisi J.	39	36	3
Vassart M.	11	11	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2014/2015.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R.Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2014-2015

Le calendrier des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition a été élaboré par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

597 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

4 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **32** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	39	U14	16
	U19	13	U12	09
	U16	09	U10 4c4	07
Messieurs	Seniors	108	U12	75
	U21	18	U10 5c5	36
	U18	30	U10 4c4	43
	U16	44	U8 3&3	64
	U14	50		

D'où un nombre total de **561** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en championnat FRBB et AWBB (**74**), nous comptabilisons un total de **635 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse) s'est relativement bien déroulée.

Du 01 juillet 2014 au 22 avril 2015, le site provincial a reçu **374341** visites.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (912 depuis le 18/07/2014) qui vous occasionnent énormément de frais (plus de 9700,00 € d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Le CP a remis les trophées aux champions du Hainaut lors des dernières rencontres de championnat. Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.
Les coupes ont été remises au BE Courcelles en dames et au BBC Tournai en messieurs.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 25/04/2015

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, le mercredi, le bureau du C.P. se réunit chez le secrétaire. Il examine minutieusement les feuilles du week-end précédent et établit un P.V. A partir de ce document, j'applique les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées à 8 articles :

- Art. 22 : absence d'un arbitre ;
- Art. 47 : trop perçu des arbitres ;
- Art. 16 : pas de CM ou de licence ;
- Art. 28 : pas de délégué au terrain ; cela entraîne le forfait administratif ;
- Art. 33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;
- Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;
- Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres dans les délais ;
- Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Toutes ces amendes sont transmises chaque quinzaine à la Fédération par l'intermédiaire du Secrétaire.

Maurice VASSART
Le 7 avril 2015

Rapport d'activités des convocateurs

Que vous dire ? Sinon ce que nous vous répétons inlassablement à la fin de chaque saison...il devient de plus en plus difficile d'assurer un arbitrage correct (deux arbitres !) tant en seniors qu'en jeunes (spécialement) dans notre province.

Les causes : toujours les mêmes :

- 1) un manque d'arbitres disponibles
- 2) trop de déconvocations
- 3) beaucoup trop de modifications calendrier (date, jour, heures, lieu et même la veille de la rencontre)
- 4) trop de critiques d'arbitrage, trop d'incidents lors des matches (cela n'est guère favorable au recrutement d'arbitres).

Et malgré tous ces points négatifs, nous parvenons à assurer un championnat valable tant en seniors qu'en jeunes.

Grâce à qui ? Grâce à une bonne vingtaine d'arbitres pas toujours très jeunes mais courageux qui acceptent d'officier et le vendredi, et le samedi et le dimanche au détriment de leur vie familiale et même de leur santé. En effet, en cette fin de saison, nombreux sont ceux qui fatigués, blessés prennent un congé ou demandent moins de convocations.

Sachez que sans ces arbitres (que parfois vous décriez !!!) le tiers des rencontres seniors (surtout), jeunes provinciaux (et même régionaux) ne pourraient se dérouler.

Merci André, René, Luigi, Maurice, Jean, Victor,.... Un grand merci des convocateurs qui sont persuadés de vous retrouver la saison prochaine. Bravo à Vous tous !

J. Delepelaere
14/04/2015

J. Turrisi

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification du calendrier.

Plus de 900 demandes ont été accordées entre le 1er août 2014 et ce 15 avril 2015.

A signaler que cette année une journée a été remise en raison de conditions climatiques défavorables.

Les clubs ont eu la possibilité de ne pas remettre les matchs des catégories benjamins et poussins (4c4 et 5c5) sans encourir les taxes résultant d'un forfait. 11 clubs ont bénéficié de cette disposition.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire.

A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification peut être accordée d'office (Seul le changement de salle ne requiert pas l'accord de l'adversaire.)

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ».

Au cours de la saison, 36 équipes ont ainsi disparu de la compétition.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comté provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales et pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (Coupes).

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2014	77,40 €	0 €
Août 2014	495,00 €	316,30 €
Septembre 2014	799,00 €	1.178,70 €
Octobre 2014	1.408,20 €	239,50 €
Novembre 2014	716,30 €	71,90 €
Décembre 2014	1.096,90 €	292,30 €
Janvier 2015	1.111,20 €	71,90 €
Février 2015	869,70 €	148,60 €
Mars 2015	793,00 €	0 €
Avril 2015	107,60 €	0 €
	-----	-----
Totaux	7.474,30 €	2.319,20 €
	=====	=====

Soit un total général de 9.793,50 €

Lambusart, le 15 avril 2015

Le responsable,
Christian CRAPPE

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2014-2015

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 31

Messieurs : 57

Jeunes filles : 44 dont U19F : 11 U16F : 10 U14F : 14 U12F : 09

Jeunes garçons : 173 dont U21 : 18 U18 : 28 U16 : 35 U14 : 33 U12 : 37 U10 : 22

62 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

92 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

234 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames » au premier tour.

Aucun forfait général n'a été enregistré en catégorie « Messieurs » au premier tour.

22 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mme Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée au club de Belfius Mons Hainaut jeunes (1036) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 28 février et 1er mars 2015.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au RBC Marcinelle (Dames) et à la JSB Maffle (Messieurs).

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture médiatique de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
14/04/2015

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2014-2015

Depuis la fin de la saison 2012-2013, la Direction technique de l'AWBB avait émis le souhait de mettre sur pied une nouvelle formule de MINI-BASKET. Le but de cette réforme était de créer des conditions optimales et adaptées en vue de la formation des plus jeunes. La volonté affirmée était donc de modifier les formules pour les catégories Pré-Poussins et Poussins. Le projet présenté prévoit du 3&3

en Pré-Poussins et du 4C4 en Poussins. De cette manière, l'enfant arrivera progressivement à une formule 5C5 en Benjamins.

Un tel changement devait évidemment se faire en concertation avec l'ensemble des Provinces. Des réunions de travail ont donc eu lieu avec les représentants de chaque Province. Ceux-ci ont travaillé sur l'élaboration d'un tronçon commun pour les règlements des catégories, laissant des possibilités à chaque Province de gérer son championnat selon des réalités qui leur sont propres.

Le règlement qui était d'application pour cette saison 2014-2015 est celui qui a été défini, selon les modalités définies précédemment, par la direction technique de l'AWBB. Il définit les mesures du terrain (correspondant approximativement à un demi-terrain), des règles et principes de jeu particuliers (temps de jeu, pas de prise du ballon dans les mains, etc.) et le déroulement d'une rencontre type.

Lors de ces réunions préparatoires, d'un commun accord, les différentes Provinces avaient émis le souhait que la formule 3&3 devienne la règle dès la saison 2014-2015 alors que le 4c4 était une option sur cette même saison pour devenir d'application en saison régulière dès 2015-2016. Les clubs jouaient donc en 3&3 pour les U6 et U8 et pouvait choisir entre le 4c4 ou le 5c5 en U10 cette saison.

3&3 – U6 U8

Pour sa première saison « obligatoire », la formule 3&3 sous forme de mini-tournoi, s'est déroulée avec 68 équipes inscrites en septembre pour terminer avec 64 équipes à la fin de la saison régulière.

Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique. Chaque poule comprenait 5 ou 6 équipes (une poule ayant malheureusement dû terminer à 4 suite à un forfait). Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres et le club qui accueillait le tournoi participait au premier et au dernier match, les autres équipes voyant leurs rencontres se suivre afin d'éviter les « temps-morts ».

Ayant pu constater la méconnaissance des règles et principes de jeu par de nombreux clubs, la direction technique a organisé, le 21 septembre 2014, à Jumet, une présentation complète et avec des exemples concrets (mise en situation sur le terrain) du 3&3. Cette session ayant malheureusement été suivie par peu de clubs, et au vu de l'excellente structuration du propos, le comité provincial du Hainaut a demandé au Conseil d'administration de l'AWBB d'organiser une deuxième session de cette formation. Après accord du CA, elle a été organisée le 14 décembre 2014 au club de BBC Tournai. Nous regrettons cependant le manque de présence des clubs.

Durant la deuxième partie de saison, la direction technique de l'AWBB a organisé des « interventions ». Deux représentants de la direction technique (Emilie Vermylen et Aurélien Loth) se sont rendus dans différents clubs afin de voir l'organisation des tournois et constater ou non le respect des règles et principes. Ils ont alors rencontré les coachs afin de débattre avec eux du bienfondé de la réforme. Ce dernier point a été très constructif pour l'avancement du 3&3.

Cette première année a été une année test. De nombreux clubs nous ayant fait part d'un certain nombre de remarques sur l'organisation, le CP tentera d'y répondre dans la mesure du possible (notamment quant à l'organisation en aller-retour plutôt qu'en tournois).

4c4 – U10

Afin de ne pas modifier trop profondément le paysage chez les jeunes, cette année était une année de transition pour le 4c4. Le choix était en effet laissé aux clubs entre une formule 4c4 ou une formule 5c5. 45 équipes étaient inscrites en début de saison pour terminer à 42 en fin de saison.

Cette nouvelle formule fait également l'objet d'un règlement spécifique et adapté pour cette catégorie d'âge (par ex : dimensions du terrain, pas de lancer-franc, etc.). Nous invitons tous les clubs à prendre connaissance de celui-ci sur le site du comité provincial, page jeunes.

Comme pour le 3&3, la direction technique souhaitait expliquer la logique de ce type de formule par une présentation illustrée d'exemples par des mises en situation. Cette formation s'est tenue le 18 janvier 2015 dans les infrastructures de la JS Péruwelz. Toutefois, comme pour le 3&3, le CP regrette

le manque de participation des clubs alors que beaucoup nous avaient fait savoir que le 4c4 était quelque peu « nébuleux ».

Pour le Comité Provincial du Hainaut
Emeline PENAY
19/04/2015

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : L. CAPRON

Secrétaire : D.DUPONT

Membres : D.DUPONT, R. GILMAND

Réunions de la Commission :

Une réunion a eu lieu en début de saison pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives pour ne pas surcharger un programme déjà fort étoffé.

Les entraînements ont eu lieu à une fréquence de deux par mois sauf en février et mars (JRJ)

Une réunion est prévue également pour le staff le 31 mai 2015.

En septembre, Mme Cremers et Mr Persyn ont demandé d'être mis en congé durant une période indéterminée pour raisons personnelles et professionnelles.

Les tâches ont été réparties sur les membres restants disponibles.

PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du C.P. Hainaut,

SECRETARE :

DUPONT Daniel – BC Hensies - 2671

RESPONSABLES « FILLES » :

RIGAUX Lysiane, - BC Colfontaine – 2653

DUPONT Daniel – BC Hensies - 2671

RESPONSABLES « GARCONS » :

CREMERS Berlinda – CB Herseaux – 2398

PERSYN Christophe – CB Herseaux - 2398

REPRESENTANT AWBB – DEPARTEMENT « ENTRAINEURS » :

GILMAND Raphaël – Spirou Charleroi - 0284

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BF Montagnard - 1906

Assistante : DEL GIACCO Térésa – BF Montagnard - 1906

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistant : DAMETTO Michael – BCJ Ressaix -1284

En cours de saison, la candidature de Monsieur Emilien CARION (Belfius Mons Hainaut 1036) a été prise en compte pour aider aux dépistages des sélections 2002 garçons et 2003 filles.

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions.

Bilan de la saison 2014-2015

CTPH « garçons » – saison 2014-2015

Sélection 2001

Les garçons retenus ont participé aux activités suivantes :

- Stage CTPH de Toussaint de 2 jours à Quaregnon.
- 10 entraînements CTPH (organisé à Mons, Quaregnon, Jumet et Kain)
- 2 JRJ (Namur en février – Bruxelles en mars)

Nos jeunes garçons hennuyers ont remporté 8 victoires sur les 8 matchs organisés lors de ces 2 JRJ.

Le Hainaut termine premier sur les 5 provinces à l'issue de ces deux JRJ.

A l'issue des JRJ, 9 garçons sur les 18 ont été repérés pour participer aux activités AWBB.

Sélection 2002

Tous les clubs de la Province alignant des "2002" en championnat ont été contactés par mail via leur secrétariat.

13 clubs ont répondu à l'appel.

67 garçons sur 73 se sont présentés aux premiers dépistages organisés dans 3 régions (Hainaut occidental, Mons-Centre, Charleroi).

5 entraînements de dépistage ont été organisés depuis le 04/01/2015.

CTPH « Filles » – saison 2014-2015

Sélection 2002

Les 15 filles retenues (12 effectives + 3 réserves) ont participé aux activités suivantes :

- Stage CTPH de Toussaint de 3 jours à Havré en résidentiel
- 13 entraînements CTPH (répartis dans les clubs de la Province)
- 2 matchs amicaux
- 2 JRJ (Namur en février – Bruxelles en mars)

Nos filles « Hennuyères » ont remporté 7 victoires en 8 matchs lors de ces deux journées régionales Jeunes.

Le Hainaut a terminé premier sur l'ensemble des 2 JRJ.

A l'issue des JRJ, 8 filles sur les 15 présentées sont reprises pour participer aux activités AWBB.

Sélection 2003

Tous les clubs de la Province alignant des "2003" en championnat ont été contactés par mail via leur secrétariat.

15 clubs ont répondu à l'appel.

Vu le nombre restreint de participantes aux deux premières activités, un courrier individuel a été adressé aux joueuses « 2003 » via le listing de l'AWBB.

35 jeunes filles sur les 67 contactées se sont présentées.

6 entraînements de dépistage ont été organisés depuis le 07/12/2014.

Bilan général

Cette année encore, la Province du Hainaut s'est montrée à la hauteur lors des JRJ qui ont eu lieu en février à Namur et en mars à Bruxelles

La Province termine à la première place avec 15 victoires sur 16.

8 jeunes filles et 9 garçons ont été retenus pour le stage AWBB de Pâques.

La Commission félicite tous les intervenants (jeunes, coachs, accompagnateurs et parents) et remercie les clubs qui ont accepté de mettre leurs jeunes à la disposition de la Province.

La Présidente
Lucienne CAPRON
20/04/2015

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

1. Composition et répartition des tâches:

Mosciatti Renzo : Président, Relations avec la presse, Trésorerie, Représentant au Département Arbitrage AWBB

Thomas Pierre : Secrétaire (depuis le 20/01/2015), Relations avec les clubs, coordination des nouveaux projets

Brédat Jean-Michel : Responsable des formateurs et des classificateurs

Crappe Christian : Responsable des cours pour officiel de table

Di Paolo Frank : Convocateur Jeunes AWBB, responsable du parrainage et du coaching

Guilliaums Michel : Chargé de cours, coordination de l'école des débutants

Lecomte Pascal : Relations avec les parlementaires, soutien aux différentes écoles

Martin Gilles : Préparation des colloques, coordination de l'école de perfectionnement

Mousslim Tijani : Coordination de l'école des jeunes arbitres

Poffé Serge : Responsable des inscriptions au cours, du matériel et du suivi du projet « vidéo »

Walnier André : Coaching des jeunes arbitres, préparation des tests théoriques

Le secrétariat de la commission a été tenu par André Walnier jusqu'au 09/09/2014, par Tijani Mouslim du 10/09/2014 au 20/01/2015 et par Pierre Thomas depuis le 20/01/2015.

2. Tableau des présences aux réunions

	10/06	11/08	30/09	23/10	12/11	17/12	02/02	09/03	01/04	Total
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	P	P	P	P	P	E	8 / 9
CRAPPE Christian	E	P	P	E	P	P	P	P	E	6 / 9
DI PAOLO Frank	P	P	E	E	P	P	E	P	P	6 / 9
GUILLIAUMS Michel	P	P	E	P	P	P	P	P	P	8 / 9
LECOMTE Pascal	P	E	P	E	E	E	P	E	E	3 / 9
MARTIN Gilles	E	E	P	P	P	E	P	P	P	6 / 9
MOSCIATTI Renzo	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9 / 9
MOUSLIM Tijani	P	P	P	E	P	E	P	P	P	7 / 9
POFFE Serge	E	P	P	P	P	P	P	P	E	7 / 9

THOMAS Pierre	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9 / 9
WALNIER André	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9 / 9
Total par réunion	8	9	9	7	10	8	10	10	7	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à plusieurs de nos réunions : Jules Delepelaere (CP), Isabelle Delrue (AWBB), Lucien Lopez (Secrétaire Général AWBB), Christophe Notelaers (Président CP), Bernard Scherpereel (AWBB), Robert Sonveaux (Secrétaire CP), Joseph Turrisi (CP).

3. Organisations et activités de terrain :

a) Assemblées statutaires et tests physiques pour arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire des arbitres a eu lieu à Quaregnon, le 29 août 2014. 108 arbitres provinciaux, étaient présents. 41 arbitres ont passé le test physique, 37 l'ont réussi.

Renzo Mosciatti a souhaité la bienvenue et a rappelé les règles d'usage pour la saison ; Christophe Notelaers a présenté, rappelé et expliqué les formalités administratives d'avant la rencontre, le système d'attribution des licences de coach et le rappel du PC16 ; Jaime Andreu et Gilles Martin présentent les nouvelles règles 2014 d'application dès le 5 septembre ; Pierre Thomas présente le site propre à la CFA (www.cfahainaut.be).

b) Assemblées statutaires BIS et tests physiques pour arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire BIS des arbitres a eu lieu à Quaregnon, le 18 septembre 2014. 19 arbitres provinciaux, étaient présents. 8 arbitres ont passé le test physique, 7 l'ont réussi.

Renzo Mosciatti a souhaité la bienvenue et a rappelé les règles d'usage pour la saison ; Christophe Notelaers a présenté, rappelé et expliqué les formalités administratives d'avant la rencontre, le système d'attribution des licences de coach et le rappel du PC16 ; Pierre Thomas et Renzo Mosciatti présentent les nouvelles règles 2014 d'application dès le 5 septembre ; Pierre Thomas présente le site propre à la CFA (www.cfahainaut.be).

c) Cours d'arbitrage

Cours de niveau 1

La CFA a organisé des cours d'arbitre de niveau 1 en novembre 2014 et janvier 2015. Les cours ont été donnés par Gilles Martin à Quaregnon le 24/11/2014, par Tijani Mouslim le 25/11/2014 à Kain & par Michel Guillaums à Monceau le 27/11/2014 et à Ecaussinnes le 15/01/2015. Ils ont été suivis respectivement par 2, 31, 14 et 28 candidats.

Cours de niveau 2

Les inscriptions pour le cours de niveau 2 étant peu nombreuses, les candidats inscrits ont été invités à suivre le cours de niveau 3 adapté.

Cours de niveau 3

Néant

Cours de niveau 3 adapté

Deux cours de niveau 3 adapté ont été donnés au cours de la saison. Un cours a été donné du 7 au 23 octobre 2014, 11 candidats l'ont suivi et un 2ème cours a été donné du 18 au 31 mars 2015, 19 candidats l'ont suivi.

d) Ecole des débutants

L'école des débutants s'est déroulée durant toute la saison sous la direction de Michel Guillaums en collaboration avec Jean-Michel Brédat, Serge Poffé et Pierre Thomas. Le nombre de participants variait de 5 à 13 en fonction des différentes sessions.

En septembre 2014, en octobre 2014 et en février 2015, trois cours théoriques ont eu lieu à la salle de Jumet où plusieurs thèmes ont été approfondis : Statut du ballon, Entre-deux, ...

En novembre 2014 et en mars 2015, plusieurs sessions pratiques se sont déroulées aux salles de Quaregnon et de Jumet. Les élèves ont pu être filmé et coaché par les formateurs de la CFA.

e) Ecole de Perfectionnement

Le stage de l'école de perfectionnement, coordonné par Gilles Martin, s'est déroulé les vendredi 13 et samedi 14 février 2015 au centre Adeps de Loverval. Plusieurs thèmes furent abordés : Team building, pregame, travail de groupe sur des points du règlement, ... 12 arbitres ont participé à ce stage.

f) Bilan des Classifications et des Formations

A la date de rédaction du rapport d'activité, 232 rapports ont été rédigés soit 58 rapports de classification en P1 et 174 rapports de formation dans toutes les divisions.

Suite à ses différents rapports de formation, le classement des arbitres a été adapté durant la saison.

g) Colloques

Un colloque à destination des arbitres P2, P3, P4 et Jeunes a été organisé à la Mons Arena le 26/01/2015. Les thèmes furent les suivants : Quelques statistiques, Mécanique-un outil utile, Rappels théoriques & Analyses vidéo. 64 arbitres étaient présents.

Le département arbitrage de l'AWBB a programmé deux colloques pour les arbitres régionaux et provinciaux en collaboration avec les CFA des provinces. Ceux-ci ont été organisés le 24/10/2014 sur le thème, « Les nouvelles règles » et le 24/02/2015 où le thème était « Améliorer sa mécanique pour améliorer la qualité ». Ces deux colloques ont reçu un vif succès et ont été appréciés par l'ensemble des arbitres.

h) Participations à différents tournois

a. Tournoi international de Blaton

Sous la coordination de Pierre Thomas, la 3ème édition du tournoi de Blaton a été une nouvelle fois mis à contribution pour la formation de nos jeunes et nouveaux arbitres. Ainsi 23 arbitres ont répondu à l'invitation. Ils ont en outre tous été coachés par l'équipe de la CFA, renforcée par plusieurs formateurs. Plusieurs rencontres furent filmées et ont été analysées.

b. Tournoi international de Wanze

Sur demande de la commission de formation des arbitres de Liège et du département arbitrage AWBB, la CFA a désigné 4 arbitres afin d'officier lors de ce tournoi. Ils étaient accompagnés par Gilles Martin.

i) Désignations et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, des desideratas des arbitres, de la réussite du test écrit et du test physique, de la participation aux colloques, des disponibilités, la CFA a décidé de proposer au comité provincial la désignation comme candidat-arbitre régional de Zacharie Peter et Aubin Vandemoer. Un élève libre a également été désigné : Zinédine Alard.

Ils ont suivi le stage des candidats-arbitres régionaux qui s'est déroulé à Spa du 24 au 26 avril 2015.

4. Nouveaux projets mis en place durant cette saison

a) Parrainage des Jeunes Arbitres

Ce projet a consisté en la « prise en charge » par un arbitre régional ou national d'un jeune prometteur en matches Jeunes AWBB, tout au long de la saison dans le but de le préparer à une future carrière à ce(s) niveau(x). 16 jeunes et 15 nationaux/régionaux ont répondu positivement à ce projet.

b) Site Web et page Facebook

Dès le début de la saison, la CFA s'est doté d'un nouveau site web afin de communiquer plus facilement avec ses arbitres. On y retrouve en outre toutes les coordonnées des membres de la commission, tous les règlements ainsi que tous les documents dont ils auront besoin pour mener à bien leur mission.

A partir du 4 janvier 2015, la CFA a également créé une page Facebook « Toi aussi, deviens arbitre » afin de promouvoir la fonction d'arbitre à travers différents canaux modernes.

c) Colloques entre les coaches et les arbitres de P1 Hommes

Le but de ces colloques était d'avancer vers une compétition provinciale 1 de qualité en adéquation avec tous les acteurs du jeu.

Un premier colloque a été organisé le 1er septembre 2014 en présence de 20 arbitres et 8 coaches afin de se présenter, de débattre et d'expliquer certains points précis du règlement. Un deuxième colloque a été organisé le 12 janvier 2015 en présence de 24 arbitres et 4 coaches afin de faire le point sur cette première partie de saison ainsi qu'un débat sur base de phases vidéos.

La CFA remercie les arbitres et les coaches présents pour leur participation active.

5. Mot du Convocateur « Jeunes AWBB »

Je tiens à remercier tous les arbitres pour leurs disponibilités, vous m'avez rendu la tâche aisée. Un grand merci également à Joseph pour sa disponibilité à trouver des solutions (Frank Di Paolo).

Pour la Commission de Formation des Arbitres,
Fait le 16/04/2015

Le Président, Renzo Mosciatti

Le Secrétaire, Pierre Thomas

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Les adaptations par rapport à la saison dernière apparaissent en rouge.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2015-2016

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.

- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut seniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).

- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée; en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 23/05/2015.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2015-2016

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".

- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles. Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B, à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement. Pour les catégories U12, le règlement en vigueur pour le championnat 2015-2016 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finales inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes. Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.

Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.

- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 23/05/2015.

Règlement Play-off saison 2015-2016

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale.

Des play-off seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

MODALITES MESSIEURS ET DAMES :

1. Les play-off sont organisés en première provinciale
2. Les play-off opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place.
Si un deuxième montant est attribué à la province du Hainaut, le vainqueur des play-off monte en régionale.
Si un troisième montant est attribué à la province du Hainaut, le vaincu des play-off peut accéder également en régionale.
Si un quatrième montant ou plus est attribué à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération.
Le club ayant gagné les play-off prend l'engagement de ne pas refuser la montée (si la province a deux montants) sous peine d'une amende de 500€.
Si un des clubs qualifiés de la 2^{ème} à la 5^{ème} place se désiste, il se verra infligé une amende de 250€.
Il sera alors demandé au club terminant à la 6^{ème} place s'il accepte de jouer les play-off (avec engagement de ne pas refuser la montée s'il gagne les play-off) en remplacement du club s'étant désisté.
S'il refuse, les play-off ne seront pas organisés et les montants éventuels seront désignés suivant le classement de la phase classique, le club s'étant désisté initialement étant exclu.

Dans le cas où le 6^{ème} remplace un club ayant renoncé, les places 2 à 5 seront attribuées aux clubs participant aux play-off en fonction du classement de la phase classique du championnat.

- dernière journée de la phase classique : **23 et 24/04/2016**

- 1/2 finale aller :	2-5	3-4	27/04/2016
- 1/2 finale retour :	5-2	4-3	30/04/2016
- 1/2 finale belle éventuelle :	2-5	3-4	03/05/2016
- finale aller :			07/05/2016
- finale retour :			10/05/2016
- finale belle éventuelle :			14/05/2015

N.B. Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-off devront être affectés au club suivant l'art PC 86.

5. Réclamations et Plaintes

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et / ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel pourra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Missions du procureur : En fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Indemnité : L'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 23 mai 2015.